

**CAISSARGUES**



Pièce n° 1

# VILLE DE CAISSARGUES

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

ANNEE 2017

## INTRODUCTION

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 2012, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi 21015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce débat doit en effet permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le budget primitif 2017 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique difficile, aux orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la Loi de Finances 2017 ainsi qu'à la situation financière locale.

## SOMMAIRE

I - Le contexte

II - Les orientations budgétaires

## I - LE CONTEXTE

La croissance mondiale est plutôt faible et il est peu probable qu'elle accélère à court terme. Elle se redistribue entre les principales régions dans un double mouvement de balancier : des économies développées vers les économies émergentes d'une part, de la zone euro vers les Etats-Unis, d'autre part.

Les risques qui prévalaient au début de l'été n'ont pas disparu bien que le calme l'ait finalement emporté sur les marchés financiers après le vote britannique en faveur de la sortie de l'Union européenne.

La croissance mondiale relativement faible et stable de ces dernières années est obtenue au prix de stimulations monétaires exceptionnelles et d'une politique budgétaire redevenue plutôt expansionniste. Dans le même temps, l'effet dopant du contre-choc pétrolier s'efface, mais pas les risques qui lui sont associés.

La croissance de l'économie mondiale n'accélérera pas à court terme.

Par contre, une redistribution s'opère entre les principales régions :

- Les rythmes de croissance des économies émergentes et développées s'écartent à nouveau. En 2016, ce mouvement s'explique par le fléchissement de la croissance américaine. En 2017, il viendra d'un petit rebond des économies émergentes. Brésil et Russie devraient enfin sortir de récession et le ralentissement s'atténuer en Chine.

- La zone euro repassera derrière les Etats-Unis en 2017. Les éléments extérieurs (change, cours pétroliers) qui pesaient sur la croissance américaine et bénéficiaient à celle de la zone euro s'effacent. Les conséquences économiques du Brexit, qui se feront sentir au second semestre et courant 2017, contribueront à clore la brève parenthèse où la croissance européenne dépassa celle des Etats-Unis.

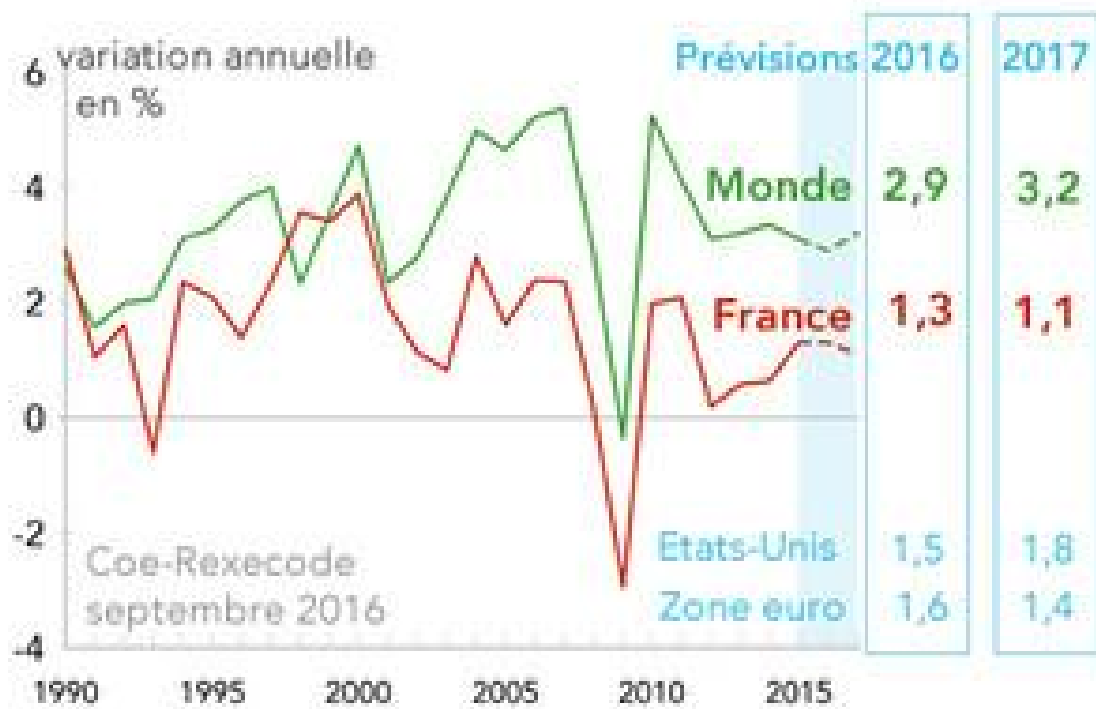
Sur les marchés financiers, l'onde de choc provoquée par la victoire de D. TRUMP n'a pas fini de s'étendre. Les taux longs se tendent, le dollar se renforce et le cours de l'or baisse. La hausse des taux américains n'empêche pas Wall Street d'inscrire des nouveaux records, les investisseurs révisant à la hausse les perspectives de croissance aux Etats-Unis.

Le gouvernement français revoit à la baisse sa prévision de croissance pour 2016 : soit 1,4% contre 1,5% annoncé précédemment. Le ministre des Finances avait cependant affirmé début novembre que la prévision de croissance pour 2017 était maintenue à 1,5%.

Au troisième trimestre 2016, le produit intérieur brut (PIB) en volume de la France est en hausse de 0,2% sur trois mois, selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). Il augmente de 1,1% sur un an.

Dans le détail, l'investissement a augmenté de 0,3%, après être resté stable au second trimestre 2016. Et ce grâce à l'investissement en construction, qui a progressé de 0,9% après une baisse de 0,1% au trimestre précédent, et en services marchands (+1,1%, après être resté stable au second trimestre). Les dépenses de consommation des ménages restent quant à elles stables, comme au trimestre précédent. Le commerce extérieur a cette fois-ci pesé négativement sur l'évolution du PIB, avec une baisse de 0,5 point sur trois mois (+0,6 point au trimestre précédent).

## Croissance du PIB en volume

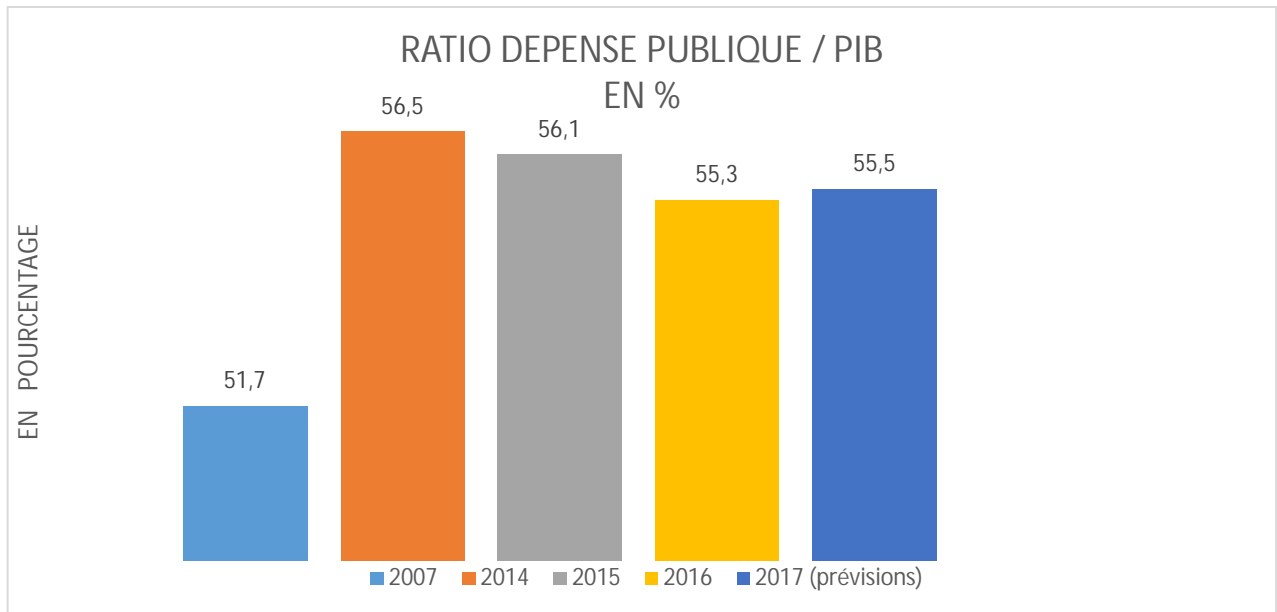




## France - Croissance du PIB en volume

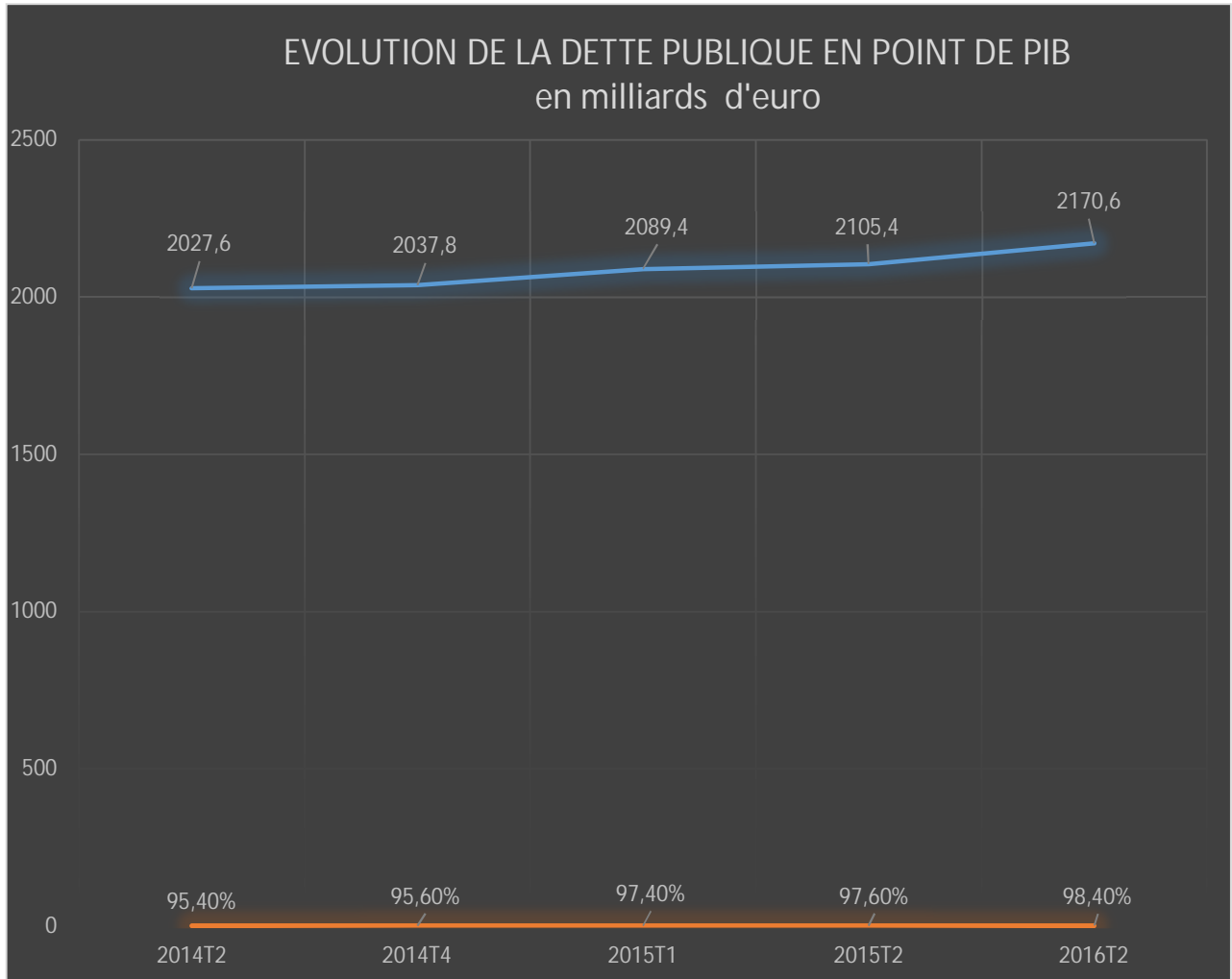


La dépense publique. La part des dépenses publiques dans le PIB a baissé de 56,1% (2015) à 55,3 % (2016) pour une prévision à 55,5 %. Un résultat atteint tout en faisant face à la hausse des dépenses de sécurité.





Quant à la dette publique, elle ne cesse de progresser :

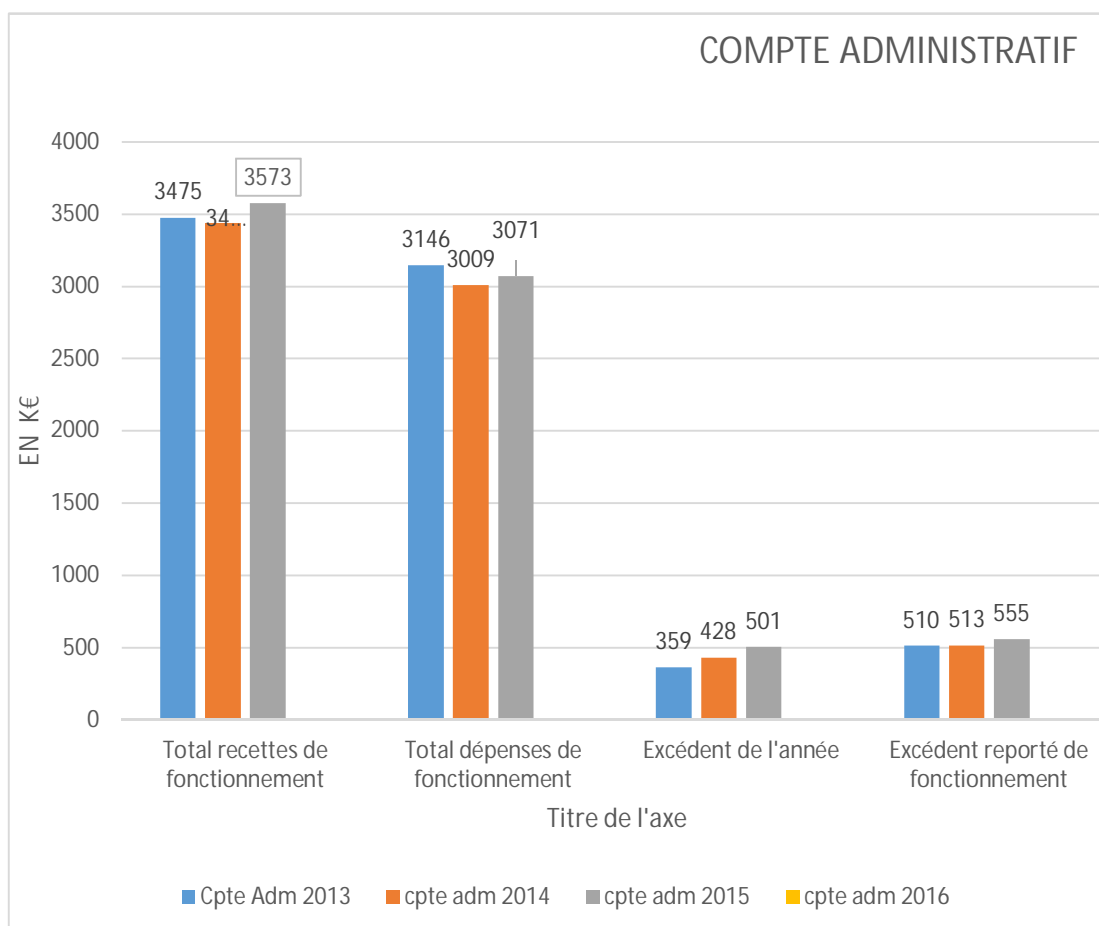


## II - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

L'analyse rétrospective de la « santé » financière de la commune constitue un préalable indispensable avant de se projeter sur les perspectives offertes tant en exploitation qu'en matière patrimoniale.

### A - Analyse rétrospective

Ci-dessous, l'évolution du « COMPTE ADMINISTRATIF »



❖ RECETTES d'exploitation

OPERATIONS REELLES DE L'EXERCICE	ANNEE	2013	2014	2015	2016
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT COURANT</b>	<i>en K€</i>	<b>3 370</b>	<b>3 404</b>	<b>3 499</b>	<b>3 444</b>
<i>(recettes de fonctionnement hors produits financiers et exceptionnels)</i>					
FISCALITE DIRECTE LOCALE		2 543	2 582	2 736	2 727
<i>dont produit fiscal TH-TF</i>		1 691	1 698	1 824	1 810
<i>dont compensation N.AGGLO</i>		677	677	679	649
<i>autres recettes fiscales</i>		852	207	233	267
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		626	617	546	471
<i>dont DGF</i>		430	361	295	226
<i>autres recettes</i>		196	256	251	245
AUTRES PRODUITS COURANTS		201	205	217	247

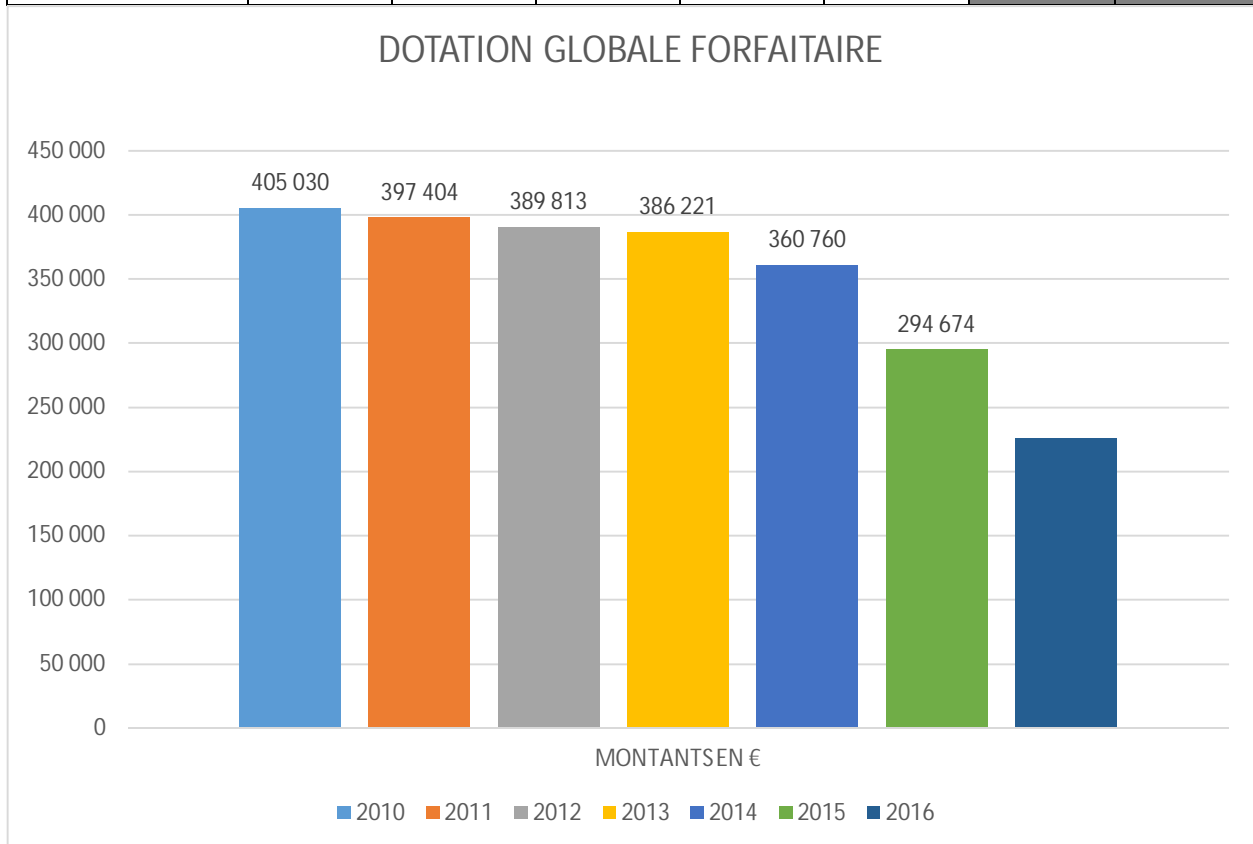
Au 31.12.2016, les recettes de fonctionnement diminuent de 1.57 % par rapport à 2015.

La fiscalité directe enregistre une légère baisse alors qu'une hausse de 5.96 % était enregistrée entre 2015 et 2014.

## Focus sur la D.G.F.

### DOTATION GLOBALE FORFAITAIRE

ANNEE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
MONTANTS EN €	405 030	397 404	389 813	386 221	360 760	294 674	226 027
évolution en %		-1,88%	-1,91%	-0,92%	-6,59%	-18,32%	-23.30%
Evolution depuis 2010						-27,25%	-44.19%



❖ Dépenses d'exploitation

OPERATIONS REELLES DE L'EXERCICE	ANNEE	2013	2014	2015	2016
<b>DEPENSES DE GESTION COURANTE</b>	<i>en K€</i>	<b>2 827</b>	<b>2 814</b>	<b>2 854</b>	<b>2 833</b>
<i>(dépenses de fonctionnement hors frais financiers)</i>					
FRAIS DE PERSONNEL		1 203	1 245	1 238	1 194
soit		43%	44%	43%	42%
ACHATS ET PRESTATIONS DE SERVICE		1 096	1 118	1 168	1 221
<i>dont eau et assainissement</i>		48	69	80	52
<i>dont électricité</i>		120	127	147	126
<i>dont combustibles</i>		47	34	40	35
<i>dont carburant</i>		10	12	9	8
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		527	451	448	417
<i>dont subvention CCAS</i>		10	10	8	8
<i>dont subvention aux associations</i>		132	131	116	90

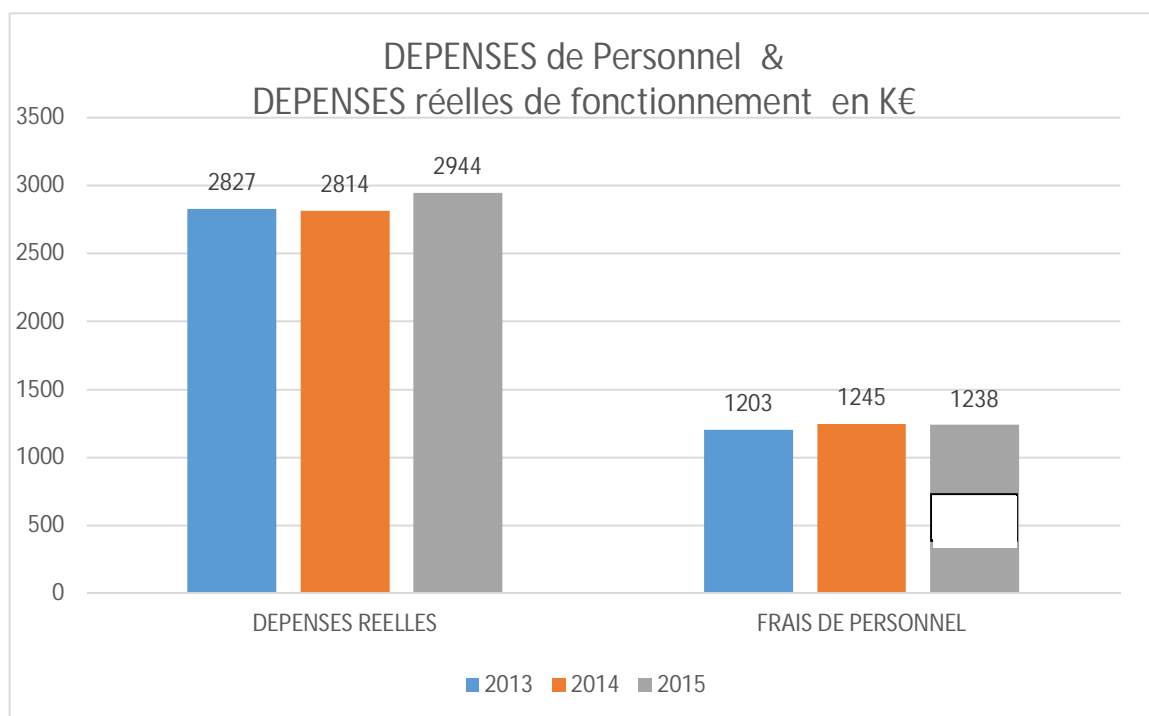
Les dépenses de gestion courante sont quasi stables entre 2016 et 2015.

Les charges à caractère général sont une préoccupation de l'équipe municipale.

Plusieurs actions en 2016 sont mises en œuvre pour les maîtriser (forages dans l'espace foot, cimetière, convention avec la société SPIE afin de mieux appréhender les dépenses d'électricité).

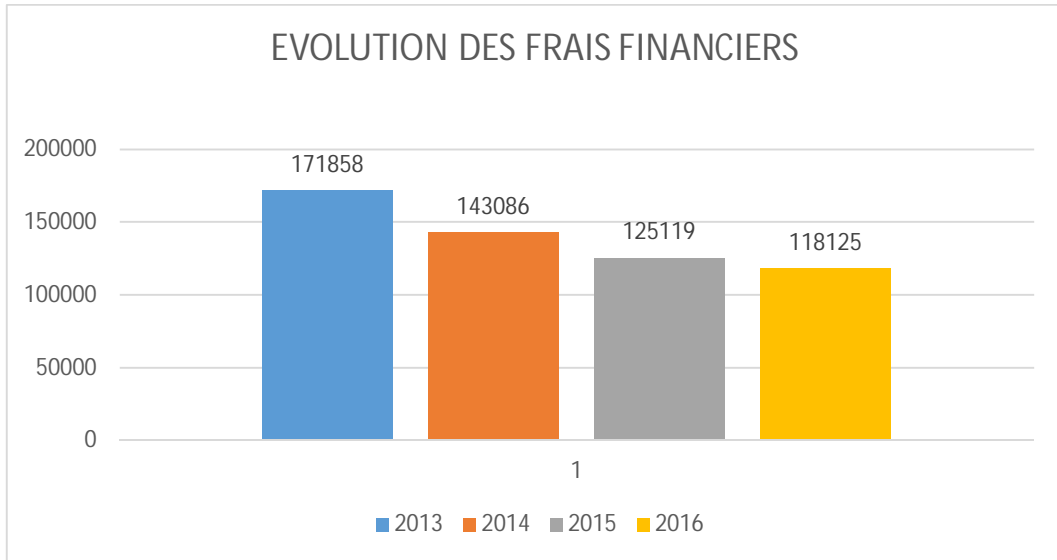
Quant aux charges de personnel, elles constituent le premier poste de dépenses. La maîtrise de leur évolution constitue donc un enjeu majeur.

Pour autant, les taux des cotisations URSSAF, CNRACL, IRCANTEC continuent à augmenter.

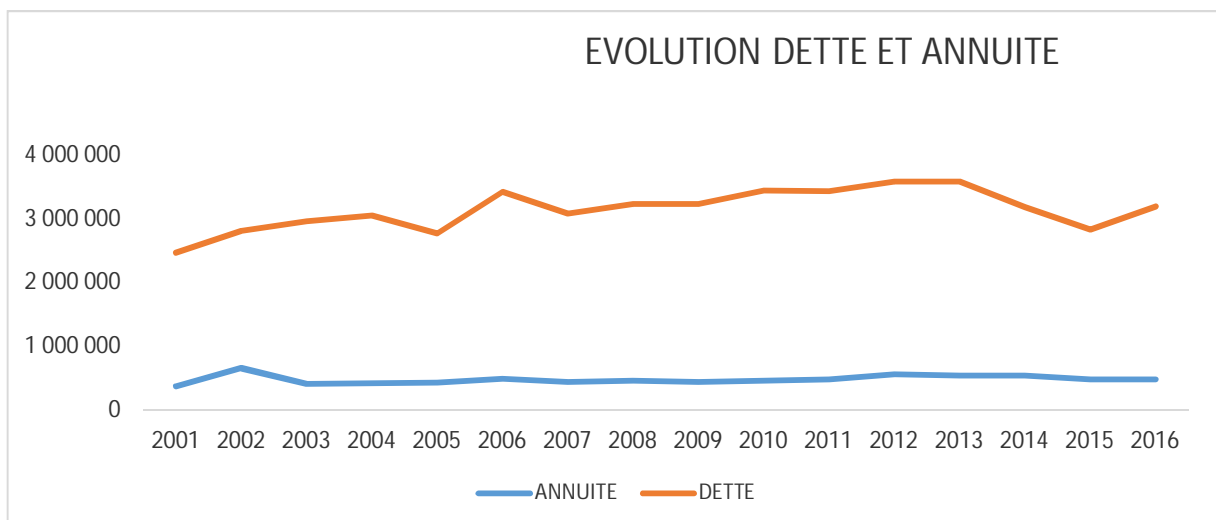


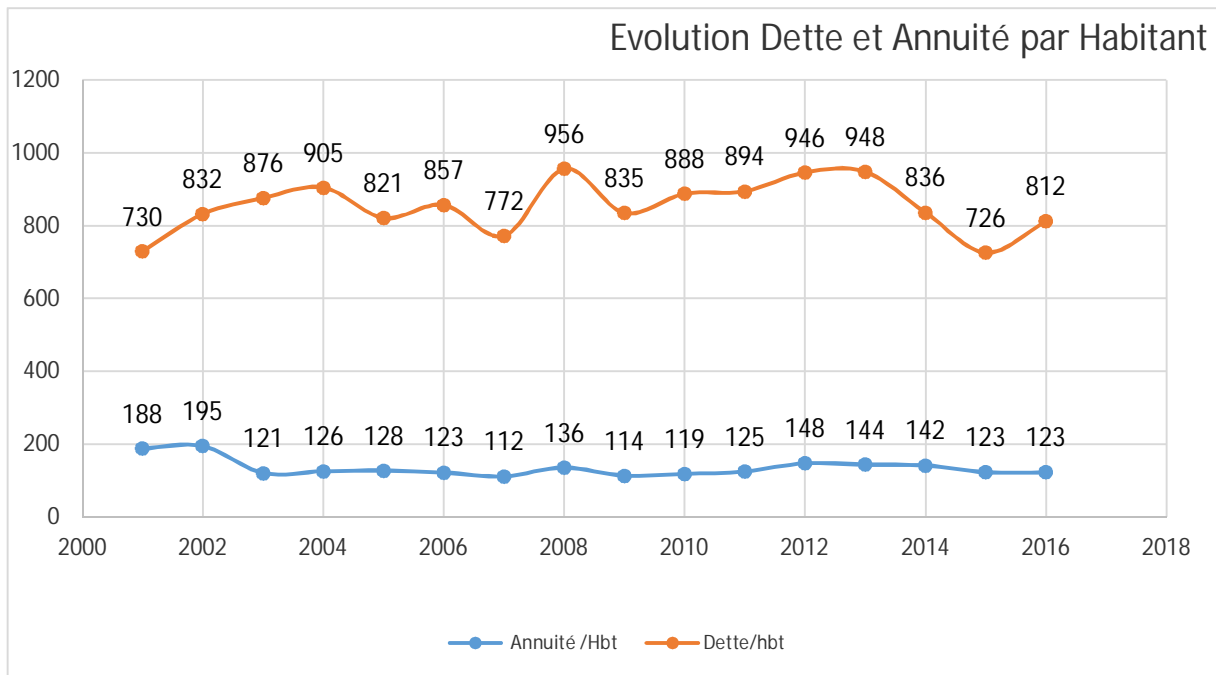
## LA DETTE – FRAIS FINANCIERS

Les frais financiers enregistrent une baisse depuis l'année 2013.



La dette au 31.12.2016 s'élève à 3.214.628 €





Trois nouveaux emprunts pour un montant total de de 750 K€ ont été mis en place en relation avec les travaux Place Coconatto et avenue Cambourin. Le montant estimatif des travaux est de 1 275 k€.

En conséquence, la dette va augmenter, quant aux frais financiers, ils n'auront pas encore cette répercussion car les emprunts ont été mis en place sur le dernier trimestre 2016, alors que deux autres se terminent.

## L'EPARGNE

### L'épargne brute ou capacité d'autofinancement

L'épargne brute, appelée aussi « capacité d'autofinancement » (CAF) correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Cet excédent de liquidités récurrentes permet à une collectivité locale de :

- faire face au remboursement de la dette en capital,
- financer tout ou une partie de l'investissement.

L'épargne brute est un outil de pilotage incontournable des budgets locaux. Il permet :

- d'identifier l'aisance de la section de fonctionnement,



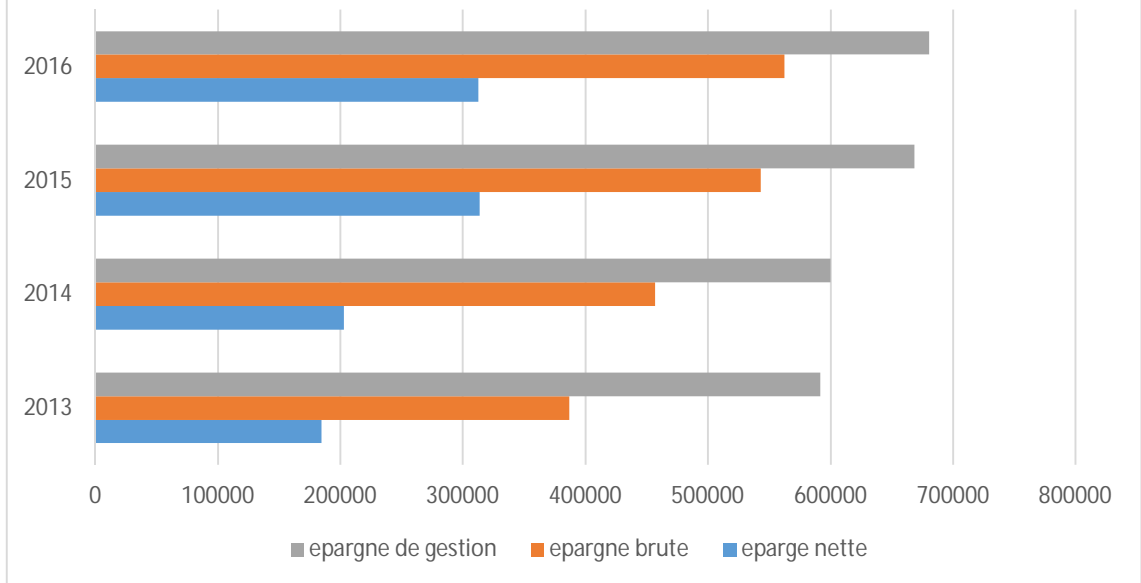
- de déterminer la capacité à investir de la collectivité.

A ce titre, l'épargne brute constitue le premier indicateur de pilotage financier des budgets locaux.

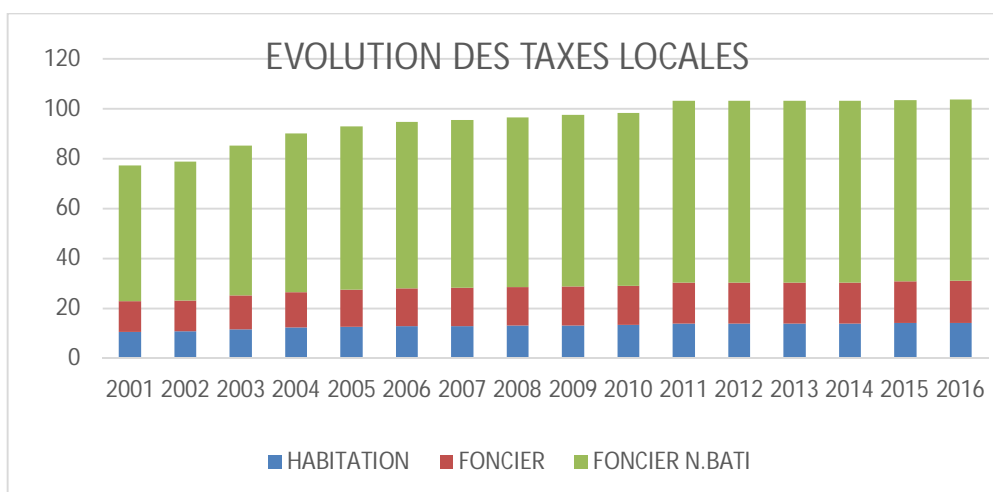
1 euro de dépenses de fonctionnement en moins finance 10 euros de dépenses d'investissement

Le niveau de l'épargne brute conditionne donc les capacités à investir d'une collectivité locale. L'enjeu financier pour de nombreux budgets locaux consiste à donner naissance à des ressources supplémentaires en fonctionnement pour accroître la politique d'investissement. Pour générer ces ressources supplémentaires, il est possible soit de diminuer les dépenses de fonctionnement ou d'augmenter les recettes de fonctionnement. Trop longtemps considérées comme incompressibles, les dépenses de la section de fonctionnement font désormais l'objet de mesures visant à modérer leurs évolutions. Il est vrai que les efforts à mettre en œuvre pour contrôler ces dépenses nécessitent un niveau d'expertise élevé et que les résultats se constatent généralement sur plusieurs exercices. À l'inverse, une hausse de la pression fiscale, en dehors de son coût politique, présente l'avantage de générer immédiatement des ressources supplémentaires. Cependant, les collectivités locales disposent désormais d'une palette élargie d'outils de gestion pour piloter leurs budgets.

## EVOLUTION DE L'EPARGNE



## LES TAXES LOCALES



### EVOLUTION DES TAUX LOCAUX DE 2010 à 2014

ANNEE	TAXE HABITATION	TAXE FONCIERE	TAXE FONCIERE N.BATI
2010	13,23	15,65	69,35
2011	13,86	16,40	72,66
2012	13,86	16,40	72,66
2013	13,86	16,40	72,66
2014	13,86	16,40	72,66
2015	14,06	16,64	72,66
2016	14,13	16,72	72,66

## B - ANNEE 2017

- *Fonctionnement - Recettes*

L'équipe municipale a revu d'une part les différents tarifs en vigueur au sein de la commune, une augmentation est envisagée, similaire à l'année 2016, soit 0.5 %, proche du taux de l'inflation.

- *Fonctionnement – Dépenses*

Le montant de la dette ainsi que les frais financiers vont être à un niveau plus important que 2016 compte tenu l'impact des trois nouveaux emprunts contractés. Trois emprunts se termineront en 2017.

Dans une conjoncture des plus difficiles, la commune s'efforce de poursuivre ses objectifs de gestion même si elle devra inévitablement composer avec un effet de ciseaux, entre la faible dynamique des recettes et la croissance des charges communales et notamment le coût imposé par les normes d'accessibilité aux bâtiments communaux.

Cette évolution risque d'impacter notre autofinancement.

Compte tenu des nouvelles dispositions règlementaires concernant l'évolution des carrières des agents territoriaux, les charges de personnel devraient subir une hausse.

Les participations à la vie associative locale ainsi qu'aux établissements publics locaux (CCAS et groupes scolaires) seront identiques à l'année 2016.

La contribution au SDIS, dépense subie par la commune, est stable également pour l'année 2017

- *Investissement – Recettes*

Nos ressources seront composées pour l'année 2017 de subventions (Etat, Conseil Départemental, Nîmes Métropole) relatives en grande partie aux travaux de la Place Cocconato et avenue Cambourin qui s'ajoutent aux taxes habituelles (taxe d'aménagement, etc ...)

Le FCTVA, correspondant aux travaux d'équipement 2015, sera estimé environ à 40 k€.

Nous devrions bénéficier de la subvention « amendes de police » pour l'année 2017 d'environ 15 k€

- *Investissement - Dépenses*

La Commune a conduit un programme d'investissements sur l'année 2016 et début 2017 un peu plus important que les années 2014 et 2015.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 590 k€ pour l'année 2016

Durant l'année, nous allons terminer les travaux relatifs à l'entrée du village et prévoir les dépenses de vidéo-protection tout en assurant différents travaux de voirie et de sécurité.

